# Leçon 1.6 La Convention de Budapest : Une vue d'ensemble

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Leçon 1.6 La Convention de Budapest : Une vue d'ensemble | | Durée: 45 minutes |
| **Ressources nécessaires :**  - PC/Laptop équipé de versions de logiciels compatibles avec les matériels préparés  - Accès à Internet (si disponible)  - Présentation PowerPoint ou autre  - Système audio  - Copie de la Convention de Budapest | | |
| Objectif de la session :  L'objectif de cette session est de permettre aux délégués d'avoir une vue d'ensemble de la Convention de Budapest. La Convention de Budapest est le seul traité mondial sur la cybercriminalité et les preuves électroniques qui compte 65 signataires provenant de toutes les régions du monde. Cette session donne un aperçu de haut niveau des dispositions de la Convention de Budapest, y compris les dispositions relatives au droit matériel, au droit procédural et à la coopération internationale. Elle explique comment la Convention de Budapest comporte tous les éléments fondamentaux nécessaires à tout traité sur la cybercriminalité. Elle décrit les avantages pratiques dont les signataires de la Convention de Budapest ont bénéficié, notamment l'amélioration des lois nationales, le renforcement des enquêtes nationales, un mécanisme de coopération internationale juridiquement contraignant, un programme de renforcement des capacités et l'accès à un réseau pour les praticiens internationaux. La session permet également de corriger les idées fausses qui circulent sur la Convention de Budapest. | | |
| **Objectifs :**  À la fin de cette session, les délégués pourront  - Comprendre la portée de la Convention de Budapest  - Découvrir le nombre de membres de la Convention de Budapest  - Reconnaître les fondements d'un traité sur la cybercriminalité  - Comprendre les avantages de la Convention de Budapest et lutter contre les idées fausses qui circulent à son sujet | | |
| **Orientation des formateurs**  Cette session est une nouvelle composante du cours d'introduction à la formation judiciaire du Conseil de l'Europe.  Il est recommandé qu'en plus de ce plan de cours et des diapositives, le formateur étudie également le rapport T-CY **[The Budapest Convention on Cybercrime: benefits and impact in practice](https://rm.coe.int/t-cy-2020-16-bc-benefits-rep-provisional/16809ef6ac)**, sur La Convention de Budapest sur la cybercriminalité : avantages et impact dans la pratique, car il s'agit d'une partie importante de cette session. S'il y a un intérêt supplémentaire dans la manière dont les pays ont bénéficié de la Convention de Budapest, le formateur peut partager toute partie pertinente du rapport avec les délégués.  L'objectif principal de cette session étant de donner un aperçu de la Convention de Budapest et de dissiper toute idée fausse des délégués sur la Convention de Budapest et sa portée, le formateur peut souhaiter commencer la session en demandant aux délégués ce qu'ils savent de la Convention de Budapest. Cela permettra au formateur non seulement de procéder à une évaluation avant le test, mais aussi d'évaluer à la fin de la formation si les délégués ont appris quelque chose de nouveau sur la Convention de Budapest.  En introduisant la section 4 de ce module, le formateur doit encourager les délégués à engager une discussion sur les éventuelles idées fausses qu'ils ont sur la Convention de Budapest. Cela permettra de s'assurer que la session reste interactive pour les délégués et aidera également le formateur à évaluer quels "mythes" devraient être abordés de manière plus complète. | | |
| **Contenu de la leçon** | | |
| **Numéros des diapositives** | **Contenu** | |
| 1 à 4  Diapositives obligatoires | Les premières diapositives constituent l'introduction à la session et comprennent l'ordre du jour ainsi que les buts et objectifs de la session. | |
| 5 à 12  Diapositives obligatoires | Ces diapositives donnent un aperçu de la portée et de l'étendue de la Convention de Budapest.  Les premières diapositives montrent les "trois piliers" de la Convention de Budapest (c'est-à-dire la criminalisation des comportements, les outils procéduraux et la coopération internationale), que le formateur devrait mentionner et qui seront abordés en détail lors des sessions suivantes.  La série de diapositives suivante présente l'approche du Conseil de l'Europe et divers projets qui ont été lancés depuis que le Bureau du programme sur la cybercriminalité (C-PROC) est devenu opérationnel en 2014. | |
| 13 à 21  Diapositives obligatoires | Ces diapositives couvrent les fondements d'un traité sur la cybercriminalité. L'objectif de ces diapositives est de faire comprendre que la Convention de Budapest est le seul traité mondial sur la cybercriminalité qui comporte tous les éléments fondamentaux d'un traité sur la cybercriminalité.  La première série de diapositives donne un aperçu de haut niveau du paysage international, qui comprend les conventions de l'ONUDC (CNUCED et CNUCC), l'Organisation de coopération de Shanghai (Accord sur la coopération dans le domaine de la sécurité de l'information), Le Commonwealth (Loi type sur les crimes informatiques et liés à l'informatique et le programme du Commonwealth relatif à l'entraide judiciaire en matière pénale au sein du Commonwealth - programme de Harare), les modèles de l'UIT (ICT4PAC/SADC/HIPCAR Model Laws), l'Union africaine (Convention de Malabo sur la cybersécurité et la protection des données personnelles) et la Ligue arabe (Convention sur la lutte contre les infractions liées aux technologies de l'information). Les diapositives indiquent ensuite si ces instruments sont complets en matière de lutte contre la cybercriminalité et de preuve électronique. Le formateur doit parcourir les graphiques animés. Si une tranche d'un graphique s'allume en jaune, cela signifie que l'instrument couvre adéquatement cet élément. Si une tranche s'allume en rouge pointillé, cela signifie que l'instrument couvre au moins partiellement cet élément. Si une tranche ne s'allume pas, cela signifie que l'élément n'est pas couvert. Il est important que le formateur souligne ici que ces instruments peuvent apporter une valeur ajoutée et compléter la Convention de Budapest. | |
| 22 à 32  Diapositives obligatoires | Ces diapositives présentent les principaux avantages de la Convention de Budapest. Ces diapositives sont basées sur le rapport du T-CY sur les avantages et les impacts de la Convention de Budapest.  La première diapositive contient une brève vidéo du Conseil de l'Europe qui résume les principaux avantages et impacts qui ont été exposés dans le rapport.  La série suivante de diapositives décrit comment la Convention de Budapest a permis d'améliorer la législation nationale, de renforcer les enquêtes nationales, de faciliter la coopération internationale et de renforcer les capacités. Ces diapositives mettent également en évidence la portée de la Convention de Budapest, en fournissant des informations sur le nombre total d'États qui ont ratifié la Convention de Budapest  Le formateur peut souhaiter encourager une discussion entre les délégués sur la manière dont la Convention de Budapest a bénéficié à leur pays, en leur demandant de partager des exemples spécifiques de cas où la Convention de Budapest a été utilisée en relation avec la cybercriminalité et les preuves électroniques. | |
| 33 à 70  Diapositives obligatoires | Ces diapositives identifient les principaux "mythes" ou idées fausses concernant la Convention de Budapest et cherchent à les dissiper. Les diapositives abordent les mythes selon lesquels la convention de Budapest est régionale et eurocentrique, la convention de Budapest est dépassée, la convention de Budapest a été rédigée par un nombre limité de pays, la convention de Budapest favorise les pays à infrastructure, la convention de Budapest offre aux autres pays un accès automatique et sans restriction aux données, la convention de Budapest couvre un champ d'application limité des infractions et la convention de Budapest n'est qu'un traité sur la cybercriminalité. Lors de l'introduction de la section 4 de ce module, le formateur doit encourager les délégués à engager une discussion sur les éventuelles idées fausses qu'ils ont sur la Convention de Budapest, car cela l'aidera à déterminer sur quelles idées fausses spécifiques se concentrer. | |
| 71 à 72  Diapositives importantes | Le formateur doit faire un récapitulatif des objectifs de la session avec les délégués et leur donner la possibilité de poser toutes les questions relatives aux matières couvertes dans ce module. | |
| **Exercices Pratiques**  Il n'y a pas d'exercices pratiques associés à cette leçon. | | |
| **Évaluation/vérification des connaissances**  Aucune vérification ou évaluation des connaissances n'a été demandée pour cette session. | | |